

Chaufferie de Planoise - Programme des travaux de mise en conformité 2007

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La Ville a délégué par contrat d'affermage à la Société SEVE la gestion du service public de production, de transport et de distribution de chaleur de Planoise. Les investissements nécessaires à la réalisation des mises en conformité des installations sont à la charge de la Ville. Deux lignes budgétaires sont prévues dans le budget chauffage urbain 2007 :

- * ligne 23.2315/5057 pour les travaux amortissables sur 30 ans,
- * ligne 23.2315/6794 pour les travaux amortissables sur 15 ans.

Le programme des travaux de mise en conformité pour l'année 2007 a été établi sur la base d'une enveloppe financière de :

1 546 817 € pour la ligne 23.2315/5057

166 200 € pour la ligne 23.2315/6794.

Ces montants sont répartis de la façon suivante :

Ligne 23.2315/5057	Montant
Réalisation étude faisabilité pour recensement et choix de la technique à mettre en œuvre pour mettre en conformité les échangeurs de chaleur des sous-stations	8 000 € TTC
Poursuite des travaux de remplacement générateur G5 - Lot 1 process : choix d'une chaudière à tubes d'eau à la place de tubes de fumées. La solution électrofiltre est retenue - Lancement des lots 2 dépose génie civil et 3 raccords hydrauliques électricité	1 583 817 € TTC

Ligne 23.2315/6794	Montant
Réfection tableau général électrique	75 200 € TTC
Réfection clôture 1 ^{ère} tranche	21 000 € TTC
Mise en conformité désenfumage	70 000 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme technique de travaux prévisionnels,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.